



DECLARATION DE FEUX

1) Le demandeur (personne responsable)

Nom : Prénom :
Rue : Lieu :
N° de téléphone : Ayant droit Propriétaire

2) Terrains concernés par le brûlage

Village : Adresse :
Numéro de l'article :

3) Période prévue pour le brûlage (estimation)

Du ____/____/____ ; ____h ____ au ____/____/____ ; ____h ____

4) Propriétaire des terrains concernés par le brûlage

Nom, Prénom, Lieu :

5) Motif de la demande

Nature du feu :

 Allumage de matériaux en adéquation avec la législation en vigueur

Loi fédérale sur la protection de l'environnement

Art. 30c Traitement :

¹ Les déchets destinés à être stockés définitivement doivent être traités de façon à contenir le moins possible de carbone organique et à être aussi peu solubles dans l'eau que possible.

² Il est interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installations, à l'exception des déchets naturels, provenant des forêts, des champs et des jardins, si leur incinération n'entraîne pas d'immiscions excessives.

Nous vous assurons que toutes les mesures utiles seront mises en œuvre afin que ce feu soit contrôlé et maîtrisé du début à la fin. Il ne sera pas laissé sans surveillance tant qu'un danger de propagation sera encore présent.

Nous vous prions de contacter la personne nommée ci-dessus en cas d'annonce d'incendie par des tiers, avant de déclencher l'alarme.

Le formulaire dûment rempli et signé est à transmettre **48 heures ouvrables avant la date de l'allumage du feu**. Si le délai n'est pas respecté et que le service du feu intervient, les frais liés à cette intervention vous seront facturés.

Il s'agit d'une demande d'allumer un feu et non une autorisation. Le Conseil communal décline toute responsabilité quant aux matières brûlées et aux conséquences que cela implique.

Lieu et date : Signature :

A remplir par la Commune _____

Réception de la demande reçue le par

Transmission à pompiers@commune-gibloux.ch, le

Transmission à cea@fr.ch, le

Transmission à rene.bovigny@bluewin.ch, le (si feu en forêt)